



MAIRIE
 05460 ABRIES
 Tél. : 04 92 46 71 03
 Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20171009-20171009-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2017

Publication : 09/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Autorisation au Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition de biens relatifs à la compétence TRANSPORT.

N° d'ordre : 20171009 – 3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 4 octobre 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 octobre 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Robert BOURCIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Philippe DI MARCO, Olivier BACQUART, Francis PIN, Emmanuel MIEGGE.

Etait absent et avait donné Pouvoir : Magali GARNIER (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Crystel FRANCESCHI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1321-1 ;
Vu l'arrêté Préfectoral n° 05-2016-10-24-008 du 24 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras,
Vu l'arrêté Préfectoral modificatif n° 05-2016-12-23-001 en date du 23 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras et notamment actant le transfert de la compétence TRANSPORTS aux communes du Queyras ;

Monsieur le Maire expose qu'au vu de l'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés, il y a lieu de l'autoriser à procéder à la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens liés au dé-transfert de la compétence TRANSPORT, annexé à la présente délibération, qui a été approuvé par le trésorier de Guillemois.

Après en avoir délibéré et voté par :

Membres en exercice	: 11			
Présents	: 10	voix POUR	:	11
Pouvoirs	: 1	voix CONTRE	:	0
Suffrages exprimés	: 11	ABSTENTION	:	0

LE CONSEIL MUNICIPAL



APPROUVE l'exposé du Maire ;
AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition relatif à la compétence
TRANSPORT ainsi que tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 Octobre 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le :16 octobre 2017*

